

et alors le frein de la raison est absolument nul. Champier raconte qu'avant la *rebeine* le blé avait été d'un prix *assez hautain*, vingt-cinq sols le bichet. Postérieurement « et à cause de cette rébellion, le blé est monté à Lyon « en brief temps à trente-cinq sols tournois le bichet. » Pendant le règne de la Terreur, une multitude de prétendus accapareurs furent mis à la *lanterne* ou périrent sur l'échafaud ; mais le froment était arrivé à un tel excès de rareté qu'un morceau de pain blanc passait pour une gourmandise aristocratique. La plupart des gens compromis dans l'émeute s'enfuirent en Savoie ; cependant on en arrêta plusieurs qui emportaient des sommes considérables, « et spécialement un fut pris à Mézieux, à « trois petites lieues de Lyon, lequel avoit sur lui sept « cents francs ou plus de testons, qu'il disoit avoir pris « chez Gymbre, » un de ceux dont les maisons furent pillées.

En 1528, le roi ayant besoin d'argent voulut imposer la ville de Lyon pour une forte somme. Le consulat, obligé de faire d'énormes dépenses à l'occasion de l'établissement des remparts de la colline de Saint-Sébastien, chargea Hugues Dupuy, docteur, et Claude Gravier, notaire royal secrétaire de la ville, *d'aller en cour devers le roy*, et de faire des remontrances, basées sur l'impossibilité où se trouvaient les citoyens de Lyon de fournir une somme d'argent : « pour faire et continuer les clô-
« tures, murailles et boulevards, ils ont tout pris sur eux,
« car faut entendre que ladite ville est la plus pauvre de
« déniers de ce royaume, qu'elle n'a pas trois cents francs
« de revenus par an, qui n'est pas pour payer les officiers
« ordinaires. » La situation financière de notre ville est